



**Conseil Municipal du 30 mars 2023**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Délibération n° D/2023/22**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 24  
présents : 14  
votants : 16

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-quatre mars, s'est réuni à la Mairie en  
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Philippe  
BUIRON, Nathalie NIOGRET, Bernadette VOOGERD, Grégory BENOIT, Christian  
TETARD, Céline RICHARD, Patrice GOSNET, Laurent FOHRER, Julia NOJAC, Alaine  
HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Philippe BARBIER, par André BOURDON  
Chimina Kossiva NEGLOKPE, par Claudine THIRANOS

Étaient absents :

Nathalie JOLLY, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Patrice JACQUET, Jean  
DECROIX, Brice BRUNET, Eliane CHIDIACK et Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Céline RICHARD a été élue Secrétaire de Séance

**OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION ART ET FETE SUR SEINE – ANNEE 2023**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'inscription de la somme de 72 145 € à l'article 65748 "subventions de  
fonctionnement aux associations" et 43 000 € à l'article 657362 " CCAS ",

Vu les propositions de subvention 15 000 € au titre de l'année 2023 pour l'association ART ET  
FETE SUR SEINE,

En application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Nathalie JOLLY, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Patrice JACQUET et Jean DECROIX membres du Bureau de l'association ART ET FETE SUR SEINE ne participent pas au vote de la subvention attribuée à cette dernière

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**VALIDE** le montant de la subvention attribué à l'association ART ET FETE SUR SEINE pour l'année 2023 à hauteur de 15 000 €,

**AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance

Céline RICHARD

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 06/04/2023
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 06/04/2023